



CCFP & CSFPE

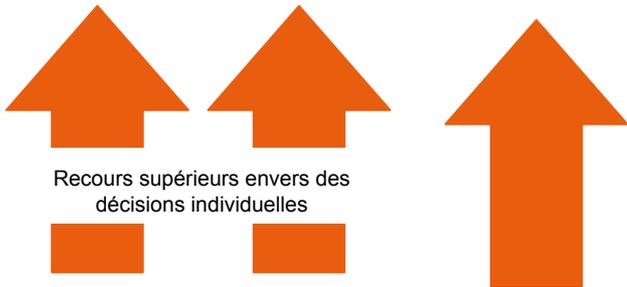
**Alternative Police - Cfdt
vous y représente !**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat



Recours supérieurs envers des
décisions individuelles

Discipline,
licenciement,
avancement, etc.

tout projet de réforme de la
fonction publique d'Etat
(*rémunération, statut,
conditions de travail, etc.*)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Commun de la Fonction Publique



tout projet de réforme ayant un objet commun à au
moins deux des trois fonctions publiques
(*rémunération, statut, conditions de travail, etc.*)

CCFP est consulté pour tout projet de réforme de la
fonction publique (*formation professionnelle, égalité
professionnelle, conditions de travail, santé et
sécurité, rémunération, etc.*)

CSFPE donne son avis sur des situations individuelles :

1. en matière disciplinaire après que la CAP se soit
prononcée en première instance
2. en cas de licenciement d'un fonctionnaire
3. en cas de désaccord concernant l'avancement



Pour votre intérêt !

**Alternative Police - Cfdt
siège au Conseil
Commun de la Fonction
Publique ainsi qu'au
Conseil Supérieur de la
Fonction Publique d'Etat
pour y défendre les
intérêts de l'ensemble
des fonctionnaires de
Police !**

Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer